



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 9 août 2022

SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

Renouvellement des autorisations provisoires de séjour : la procédure à suivre

Les déplacés d'Ukraine peuvent désormais demander un renouvellement de leur autorisation provisoire de séjour (APS) afin de continuer à bénéficier de la protection temporaire et des avantages qui s'y attachent.

D'une durée de validité de 6 mois, la demande de renouvellement d'APS doit être effectuée trois semaines avant l'arrivée à échéance de l'APS en cours à l'adresse suivante : pref-deplacesukraine@moselle.gouv.fr

Chaque usager concerné devra y joindre les pièces suivantes (scannées) :

- Formulaire de demande (à télécharger sur le site internet de la préfecture : <https://www.moselle.gouv.fr/Demarches-administratives/Demarches-de-l-etranger-en-France/Solidarite-avec-l-Ukraine>)
- APS en cours ;
- Documents justifiant de l'état civil et de la nationalité ;
- Justificatif de domicile récent ;
- Toute pièce qui attesterait de l'évolution de la situation familiale et professionnelle (naissance, divorce, formation, contrat de travail, etc.).

Seules les demandes complètes pourront être instruites. Toute demande de renouvellement tardive ou incomplète pourrait donc entraîner une rupture des droits sociaux afférents. La remise de l'APS se fera sur convocation (courriel / sms), avec retour de la précédente APS. Un formulaire de demande de prolongation des droits à l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) sera également remis à cette occasion (à transmettre ensuite à l'office français de l'immigration et de l'intégration - OFII). Toute difficulté pourra être signalée via l'adresse mail dédiée.

Les informations utiles sont disponibles sur le site internet précité (<https://www.moselle.gouv.fr/Demarches-administratives/Demarches-de-l-etranger-en-France/Solidarite-avec-l-Ukraine>) via notamment une foire aux questions (hébergement, scolarité, santé, etc.)

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle